

Vous accompagner



avec douceur et humanité

INDEX

égalité professionnelle femmes hommes

Conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, chaque société française de plus de 50 salariés doit calculer et publier cet index et entreprendre, le cas échéant, des actions correctives nécessaires sous peine de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale de l'entreprise.

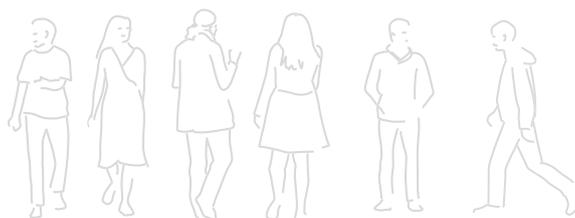
Les résultats 2022 de la société Pompes Funèbres Intercommunales sont :



répartis de la manière suivante
sur 4 critères :

38/40

Ecart de rémunération
entre les femmes et les hommes



35/35

Ecart de taux d'augmentation
entre les femmes et les hommes

incalculable

**Pourcentage de femmes augmentées
au retour d'un congé maternité**

5/10

**Nombre de salariés de chaque sexe
parmi les 10 plus hautes rémunérations**

Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise

Avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE

04 76 54 43 43 • Fax : 04 76 42 81 05 • contact@pfi-grenoble.com • www.pfi-grenoble.com

